

**CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU  
LUNDI 12 NOVEMBRE 2018**

Le sept novembre deux mille dix-huit le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le douze novembre deux mille dix-huit.

Le Maire,

Le douze novembre deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LOYER, Maire,  
Procès-verbal affiché le 16 novembre 2018

Étaient présents :

M. Jean-Paul Loyer

Mme Jacqueline Levesque

M. Alain Blaise

Mme Valérie Lecornet

M. Jean-Luc Billet

Mme Viviane Hermon

M. Jean-Michel Boussonnière

Mme Lysiane Degosse

M. Roger Tual

M. Alain Gillardeau

Mme Marine Sahraoui

M. Patrick Gouraud

M. Christophe Mathé

Mme Laurence Lehucher

M. Pascal Lamy

M. Thierry Cochin

Mme Marie-Claire Moriceau

M. Christophe Prud'homme

Absents :

M. Nicolas Touzeau qui a remis un pouvoir à M. Alain Blaise

Mme Carine Mollat qui a remis un pouvoir à M. Christophe Mathé

Mme Karine Delporte qui a remis un pouvoir à M. Patrick Gouraud

Mme Sandrine Poiron qui a remis un pouvoir à Mme Marine Sahraoui

M. David Bulteau

Secrétaire : M. Alain Gillardeau

M. le Maire ouvre la séance.

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte-rendu de la réunion du 8 octobre 2018

Considérant qu'il n'y a pas de remarque à ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte-rendu de la réunion du 8 octobre 2018.

Préambule **Présentation du projet de requalification du quartier St-Thomas**

M. le Maire présente le cabinet d'étude retenu pour cette mission.

Il est rappelé que 3 tranches avaient été distinguées. Le projet porte ici sur la tranche 2 ainsi que la rue des écoles et l'éclairage vers la salle du Bois de la Haie. L'attention a été portée au stationnement, à la circulation des cars (1 seul arrêt désormais), la mise en place d'une impasse pour la rue des Ecoles et le rétrécissement de la voie du Prieuré, conservée en sens unique. Le coût prévisionnel est de 290 000€ HT auxquels il faut ajouter 43 000€ de travaux SYDELA (éclairage et réseaux souples).

M. BOUSSONNIERE rappelle qu'une somme de 470 000€ avait été arrêtée au budget et qu'il reste deux tranches (entrée de la rue Prieuré et abords de la salle du Bois de la Haie).

M. BILLET indique que le chantier pourrait démarrer par le SYDELA en mars et s'achever début juillet 2019.

MC MORICEAU fait part d'une demande du poissonnier pour avoir l'eau et des sanitaires. M. le Maire répond que ce n'est pas prévu et pas le périmètre du ce projet.

<b>1</b>	<b>Tarifs municipaux 2019</b>
----------	-------------------------------

M. Boussonnière fait part des propositions de la commission finances du 6 novembre. Il est proposé de conserver une ligne de conduite à +1,2 %, comme appliqué lors de la préparation budgétaire.

Tarifs cimetièrre : +1.2%

Droit de place : pas de changement pour le tarif annuel et mise en place d'un tarif occasionnel (forfaitaire journée)

Pour les interventions du personnel il est proposé une augmentation de +1€.

Photocopies : pas de changement (tarif faible)

Par ailleurs suite à plusieurs cas, la commission propose un tarif destiné aux professionnels pour la salle des Arcades et de la Maine. (Réunions, formations, séminaires ou autres sur des temps en dehors des week-ends et jours fériés).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<b>1-FUNERAIRE</b>	
<b>CIMETIERE</b>	<b>2019</b>
<b>Concession caveau:</b>	
15 ans	<b>134 €</b>
30 ans	<b>267 €</b>
<b>Concession columbarium :</b>	
15 ans	<b>539 €</b>
30 ans	<b>798 €</b>
<b>Concession cavurne :</b>	
15 ans	<b>281 €</b>
30 ans	<b>433 €</b>
<b>Caveau réhabilité (acquisition) NB : tarif par place</b>	<b>521 €</b>
<b>Inhumation : Taxe d'assistance à l'inhumation</b>	<b>39 €</b>
<b>2-DROITS DE PLACE</b>	
* stationnement régulier : une 1/2 journée/semaine (tarif annuel éventuellement proratisé)	<b>120 €</b>
* stationnement occasionnel : forfait journée	<b>10 €</b>
<b>3-INTERVENTION DU PERSONNEL COMMUNAL (tarif horaire)</b>	
personnel entretien (ménage)	<b>26 €</b>
personnel technique	<b>30 €</b>
<b>4- TIRAGES PHOTOCOPIEUR</b>	
- photocopie (/unité) (aux particuliers uniquement les jours de fermeture des commerces)	<b>0,03 €</b>
gros tirages exceptionnel (associations uniquement)	<b>0,015 €</b>

	<b>particulier hors commune et professionnels de CT</b>	<b>Professionnels hors commune</b>
Arcades (week-end)	509	611
Arcades / (Vin d'honneur, réunions,... vacation de 4h maxi)	198	238
Maine (week-end)	226	271

Maine / (Vin d'honneur, réunions,... vacation de 4h maxi)	81	97
---	----	----

<b>2</b>	<b>Tarifs assainissement 2019</b>
----------	-----------------------------------

M. Boussonnière fait part des propositions de la commission finances du 6 novembre.

A savoir :

- Suppression des tarifs dans les tranches de travaux d'extension (après 10 ans)
- Participation de raccordement (FPAC) : + 1,2 % arrondi à 1 950€
- Redevance assainissement : la part délégataire va vraisemblablement augmenter en 2019 (délibéré en décembre prochain), aussi une neutralisation de la part communale est souhaitable pour éviter une augmentation importante de la facture. M. Billet précise que cette augmentation sera en grande partie compensée par la stabilité de la partie « eau » et des taxes.

Proposition : pas de changement à savoir 0.66 € /m3 et 40 € d'abonnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<b>RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF-PFAC</b>	
(1 participation par logement, local professionnel ou toute autre destination)	<b>2019</b>
- logement neuf ou non équipé d'une installation autonome *	<b>1 950 €</b>
- logement ancien déjà équipé d'une installation autonome*	<b>1 950 €</b>
<b>TAXE SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (part communale délégation de service public)</b>	
Part consommation (/m3)	<b>0,66 €</b>
Part abonnement (€)	<b>40,00 €</b>

*\*il est précisé que ce coût est inférieur de plus de 80% à la mise en place d'un assainissement individuel*

<b>3</b>	<b>Communauté d'Agglomération - Rapport de la CLECT * 2018</b> <i>*Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.</i>
----------	---

**VU** la loi NOTRe du 7 août 2015 fixant un certain nombre de compétences devant être transférées obligatoirement aux EPCI à fiscalité propre de manière échelonnée entre 2017 et 2020,

**VU** l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre, Maine et Goulaine, et créant la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**VU** le rapport 2018 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, en date du 19 septembre 2018,

Considérant que le la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo soumettra ce point au conseil d'agglomération à la majorité qualifiée, le 27 novembre 2018, après avis des conseils municipaux,

Monsieur le Maire rappelle que compte-tenu, d'un part, de la loi NOTRe du 7 août 2015, et, d'autre part, de la fusion des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre, Maine et Goulaine, plusieurs compétences ont été harmonisées et mutualisées.

**Les compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont les suivantes :**

ADS (instruction des autorisations et droits du sol), créneaux scolaires de piscine, Gemapi, transports-navettes, Espace Jeunes, Cep Party et sentiers de randonnées.

Il présente le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges sur l'évaluation du coût net des charges transférées d'une part aux communes, et d'autre part à la Communauté d'agglomération. Au total une déduction de 42 904€ sera opérée sur notre attribution de compensation (AC) réduite ainsi à 50 803€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les conclusions et le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, annexé ci-joint.
- **PREND ACTE** du montant de l'attribution de compensation fixée pour la Commune de Château-Thébaud à **50 803,31€**, à compter de 2018, et jusqu'aux nouvelles évaluations de transferts de charges et pour les autres communes comme suit :

Aigrefeuille-sur-Maine	169 575,12 €
Boussay	307 805,69 €
Clisson	1 422 847,96 €
Gétigné	1 181 573,38 €
Gorges	153 646,68 €
Haute-Goulaine	480 504,62 €
La Haye-Fouassière	805 480,57 €
La Planche	165 961,36 €
Maisdon-sur-Sèvre	-3 719,66 €
Monnières	1 448,41 €
Remouillé	50 735,71 €
Saint-Fiacre-sur-Maine	- 690,15 €
Saint-Hilaire-de-Clisson	4 398,61 €
Saint-Lumine-de-Clisson	2 108,31 €
Vieillevigne	250 193,33 €

- **DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète de Loire-Atlantique.
- **DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la Présidente de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

#### **4 Admissions en non valeurs**

Vu l'état du 5 septembre 2018, n°3428280215 des titres irrévocables transmis par Madame la Trésorière de Vertou pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,

M. le Maire rappelle que le Trésor Public propose en fin d'année de ne pas donner suite au recouvrement de certains produits dont les montants sont trop faibles au regard des frais de poursuite. Il s'agit cette année de 8 titres non recouverts pour un montant total de 59,03 € sur les exercices comptables des années 2015 à 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

- **ADMET** en non valeurs les titres de recettes émis pour un montant global de 59,03€
- **DIT** que cette dépense est imputée au budget au compte 6541

## 5 Acquisition de parcelles à Caffino

Vu la proposition de vente L'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Sèvre Nantaise en date du 5 octobre 2018 ;

M. le Maire explique que l'EPTB de la Sèvre Nantaise propose à la commune le rachat de 3 parcelles à Caffino pour 1 € (3 461 m<sup>2</sup>). En effet ces parcelles appartenaient à SEVRAVAL mais l'EPTB considère que cela ne rentre pas dans ses missions.

M. le Maire précise qu'il a commandé un bornage des parcelles. Mme SAHRAOUI demande s'il est prévu de border le chemin, qui est davantage un passage d'eau aujourd'hui. M. le Maire répond que non mais cela peut toujours être fait si un projet émerge.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées AB 214, 216 et 456
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes d'acquisition et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

## 6 Assainissement / demande de subvention à l'agence de l'Eau – Réhabilitation des réseaux d'assainissement

M. le Maire rappelle qu'il est prévu de réhabiliter des réseaux sur les secteurs du bourg et de la Poterie. Ce projet a été inscrit à hauteur de 250 000€ TTC au budget assainissement 2018.

Il est proposé de consacrer une enveloppe prévisionnelle supérieure car le schéma directeur avait prévu 242 000€ HT de travaux mais il faudra sans doute ajouter à ce programme la rue du Pot Gris et la rue des Ecoles (travaux d'aménagement de voirie).

Il convient d'approuver le plan de financement ci-après et de solliciter une aide de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		
	entreprises / tiers	€ HT
Maitrise d'œuvre	ARTELIA	17 000
Travaux de réhabilitation	entreprises	260 000
Contrôle de conformité		10 000
Dépenses imprévues	5%	13 000
<b>Total</b>		<b>300 000</b>
Recettes (€ HT)		
Subvention	Agence de L'eau Loire-Bretagne	120 000
Autofinancement	Commune	180 000
<b>Total</b>		<b>300 000</b>

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Actualités de l'Agglo**
- **Commission de contrôle des listes électorales**

M. le Maire informe l'assemblée que la réforme du code électoral entraîne la suppression des commissions administratives des listes électorales étant donné que le Maire sera désormais compétent en matière d'inscription et de radiation.

Cependant il est nécessaire de constituer une commission de contrôle composée de 3 conseillers municipaux de la majorité n'ayant pas de délégation du Maire et de 2 conseillers de la liste minoritaire, avec suppléants. L'ordre du tableau est requis sauf empêchement.

Il est donc proposé la composition suivante :

**Titulaires :**

- Mme Lysiane DEGOSSE
- M. Roger TUAL
- M. Nicolas TOUZEAU
- Mme Marie-Claire MORICEAU
- M. David BULTEAU

**Suppléants :**

- Mme Marine SAHRAOUI
- M. Alain GILLARDEAU
- Mme Sandrine POIRON

Considérant qu'il n'y pas de remarque à ce titre, M. le Maire transmettra au Préfet.

- **Mme Lehucher** présente le schéma vélo de l'agglomération. Le plan proposé est montré aux conseillers sachant que les itinéraires sont décomposés en 3 groupes :
  - Intérêt communal (prise en charge communale)
  - Intérêt communautaire non structurant (prise en charge partagée)
  - Intérêt communautaire structurant (prise en charge intercommunale)Il a lieu de statuer sur les tronçons en impasse : Grenaizé et route d'Hucheloup. Pour le 1<sup>er</sup>, il est demandé la suppression étant donné qu'il n'y a pas de jonction vers Vertou. Pour le second la route autour de l'entreprise de la Jaunaie est déjà une voirie communautaire. Il est décidé de conserver cette liaison sachant qu'il emprunte la route et qu'un simple marquage sera nécessaire.
- **Mme HERMON** a le plaisir de confirmer le maintien des 2 fleurs de la commune au concours régional des villes et villages fleuris.
- **M. BILLET** indique que l'appel d'offres pour l'extension de l'Espace Bois Joli est infructueux pour 3 lots aussi le planning prévisionnel ne sera pas tenu. Le calendrier de chantier sera donc décalé de mai à octobre 2019.
- **Mme LEVESQUE** rappelle qu'elle coordonne le projet « Roues de secours » qui permet de favoriser le transport des personnes de tout âge, sans moyen de locomotion et en particulier les personnes âgées. Une réunion est prévue le 20 novembre prochain.

Fin de réunion : 22 h 35

<b>SIGNATURES</b>
-------------------

	<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>Signatures</b>		<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>Signatures</b>
M.	Jean-Paul Loyer		Mme	Sandrine Poiron	
Mme	Jacqueline Levesque		M.	Patrick Gouraud	
M.	Alain Blaise		Mme	Karine Delporte	
Mme	Valérie Lecornet		M.	Christophe Mathé	
M.	Jean-Luc Billet		Mme	Laurence Lehucher	
Mme	Viviane Hermon		M.	Pascal Lamy	
M.	Jean-Michel Boussonnière		Mme	Carine Mollat	
Mme	Lysiane Degosse		M.	Thierry Cochin	
M.	Roger Tual		Mme	Marie-Claire Moriceau	
M.	Nicolas Touzeau		M.	Christophe Prud'homme	
Mme	Marine Sahraoui		M.	David Bulteau	
M.	Alain Gillardeau				